

# Programme de Formation Compléments Alimentaires et Réglementation Européenne



## Module 1

# Les bases légales afférentes aux aliments & compléments alimentaires & étiquetage obligatoire des compléments alimentaires

- Définition
- Les autorités compétentes (Commission Européenne, EFSA, DGAL, ANSES)
- Les textes réglementaires (Règlements, Directives, textes nationaux) et évolutions à venir
- Règlement sur l'information des consommateurs et les règles spécifiques aux compléments alimentaires
- Eventuels avertissements selon les ingrédients utilisés
- E-Commerce : quelles règles pour la vente en ligne ?
- Focus sur le transfert de compétences en France vers la DGAL : Quelles évolutions en cours et à venir pour les étiquetages du marché français ?
- Les différentes procédures nationales de mises sur le marché, l'exemple de la France et de la Belgique
- La reconnaissance mutuelle et la procédure SOLVIT

#### Module 2

# Composition : Ingrédients utilisables dans les compléments alimentaires

- Ingrédients actifs : vitamines, minéraux, acides aminés, plantes, autres substances...définition d'un Novel Food.
- Interdictions / restrictions au niveau Européen (levure de riz rouge, dérivés hydroxyanthracéniques, extraits de thé vert,...): discussions en cours sur l'article 8 du Règlement 1925/2006
- Focus pratique sur les arrêtés français sur les plantes et substances
- Panorama sur les travaux en cours dans les autres pays d'Europe : l'exemple de la Belgique et des plantes à risque Novel Food
- Additifs alimentaires, arômes, et enzymes alimentaires

## Module 3

## Composition : la nouvelle réglementation Novel Food, opportunités et contraintes

- Nouveaux aliments/ nouveaux ingrédients : définitions et cadre règlementaire
- Evaluation du statut Novel Food d'un ingrédient
- Procédure de consultation
- Procédures pour faire autoriser un nouvel aliment/ingrédient (complète ou pays tiers)
- Notification des études soutenant la demande dans le cadre du règlement transparence
- Sujets d'actualités : focus sur le statut du CBD

## Module 4

# Communication : contraintes réglementaires en termes de communication volontaire

- Principe de non tromperie
- Règlement (CE) N°1924/2006 sur les allégations nutritionnelles et de santé
- Allégations nutritionnelles autorisées, Allégations de santé autorisées et en attente
- Point à date sur les allégations en attente : comment les justifier scientifiquement ? Quelles positions des autorités nationales ?
- Focus sur les probiotiques : Quelles sont les possibilités de communication selon les Etats Membres ?

## Module 5

# Contrôles officiels dans le cadre des compléments alimentaires

- Comprendre la finalité d'un contrôle pour l'administration : adopter des mesures administratives ou rédiger un procès-verbal d'infraction
- Présentation rapide de la procédure
- Les droits et les devoirs de l'administration et des entreprises en 2 mots
- Les recours possibles